

d'un ordre international plus sûr, où les valeurs que véhicule la civilisation auraient droit de cité. D'autres ont été plus sceptiques, non pas qu'ils soient insensibles à la vision politique qui s'en dégageait, mais ils s'inquiétaient du prix qu'il avait fallu payer. Par contre, pour certains, ce fut un effort sans lendemain, ou pis encore, une promesse qui ne pouvait être et ne serait pas tenue.

La voie médiane est sans doute plus juste. Nous ne pouvons admettre que l'effort n'aurait pas dû être fait, comme nous ne pouvons dénier les avenues qui nous ont été ouvertes. Il nous faut, par ailleurs, reconnaître que nous sommes toujours en deçà de l'objectif. La conjoncture politique est loin d'être idyllique. Nous sommes encore dans une situation où la stabilité tient sans doute autant à la menace nucléaire qu'aux arrangements politiques que nous avons réussi à conclure. Cette pensée, qui n'est pas de tout repos, laisse encore plus songeur quand nous passons en revue les progrès inégaux, et généralement modestes, accomplis au cours des deux dernières années sur la voie tracée par l'Acte final.

Il nous faut néanmoins accepter la réalité. L'Acte final couvre un large éventail d'objectifs et, à l'évidence, s'ils avaient été d'un accès facile, des négociations laborieuses ne se seraient pas imposées. Il est déjà notable que nous ayons réussi à les formuler et qu'ils aient rallié le consensus de trente-cinq pays ainsi que l'engagement de nos chefs politiques.

L'Acte final est tourné vers l'avenir et peut-être que deux ans ne suffisent pas à évaluer ses répercussions avec justesse. Ce délai a cependant suffi pour identifier les entraves à de meilleurs progrès. Dans tous nos pays, des yeux sont tournés vers Belgrade et ceux qui attachent le plus d'importance à l'Acte final sont également ceux qui attendent le plus de nos délibérations. Quelle est la meilleure façon d'aborder la tâche qui nous a été impartie?

De l'avis du Canada, notre ordre du jour possède une logique inhérente. Il nous faut en effet procéder d'abord à une revue attentive et objective de l'application actuelle de l'Acte final. En vue de cet examen, nous avons tous dressé des inventaires et compilé des statistiques. Mais en dernière analyse, cette revue constitue un exercice politique et non statistique. Ce qui importe, c'est la signification des chiffres. Après tout, bon nombre d'entre nous avaient, au départ, des positions fort différentes face aux principes et aux dispositions énoncés dans ce document. L'important, c'est de voir dans quelle mesure nous nous sommes approchés des objectifs dont nous avons convenu.